FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | • Montreuil, le 29 octobre 2026

BRANCHE
Industrie Pharmaceutique (0176)

SALAIRES : 1,7 %... ET ON DEVRAIT S'EN SATISFAIRE ?

PROPOSITION PATRONALE DU LEEM : DES AUGMENTATIONS BIEN TROP ÉLOIGNÉES DE LA RÉALITÉ DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE !

NOS SALAIRES NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

Alors que le coût de la vie pèse sur les budgets des familles, la proposition patronale du LEEM prévoit une revalorisation des salaires minima conventionnels (SMC) d'environ 1,70 % pour la majorité des groupes.

Logement, énergie, alimentation, carburant : les dépenses contraintes continuent de peser lourdement sur le pouvoir d'achat et la capacité à vivre décemment.

1,70 % : QUELLE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL ?

Dans ce tableau, voici les revendications de salaires de la FNIC-CGT, avec un comparatif de la grille patronale actuelle et leur proposition pour 2027.

IS	SMC 2026 + 18 MOIS	SALAIRE MINIMAS FNIC-CGT 2027	SMC 2027 -18 MOIS	SMC 2027 +18 MOIS
1A/1B	1900,95	2 400,00	1893,56*	1926,02*
1C/2A	1900,95	2 528,00	1912,60*	1945,13*
2B	1900,95	2 579,20	1 925,68	1 933,25
2C/3A	1977,76	2 694,40	2 011,35	2 011,35
3B	2024,57	2 758,40	2 058,95	2 058,95
3C/4A	2193,07	3 014,40	2 230,29	2 230,29
4B	2267,96	3 091,20	2 306,44	2 306,44
4C/5A	2483,27	3 385,60	2 525,38	2 525,38
5B	2586,24	3 526,40	2 630,09	2 630,09
5C/6A	2867,08	3 910,40	2 915,67	2 915,67
6B	2998,14	4 089,60	3 048,94	3 048,94
6C	3344,51	4 563,20	3 401,14	3 401,14
7A	3475,57	4 742,40	3 534,41	3 534,41
7B	4065,33	5 548,80	4 134,12	4 134,12
8A	4196,39	5 728,00	4 267,38	4 267,38
8B	4898,49	6 688,00	4 981,32	4 981,32
9A	5029,55	6 867,20	5 114,58	5 114,58
9B	5862,7	8 006,40	5 961,79	5 961,79
10	6386,93	8 723,20	6 494,86	6 494,86
11	6911,17	9 440,00	7 027,93	7 027,93

*avec un supplément de 25 € sur les deux premiers coefficients

La hausse des minima conventionnels ne garantit pas une véritable progression du salaire de chacun. Un salarié rémunéré au-dessus du minimum conventionnel ne bénéficiera pas automatiquement de la même hausse. Les qualifications, les compétences, l'expérience et l'ancienneté doivent être réellement reconnues.

Avec les propositions des patrons de l'industrie pharmaceutique de plus de 2 points en dessous de l'inflation, les salariés vivent de moins en moins bien de leur travail.

LA FNIC-CGT REVENDIQUE

- **Une augmentation générale des salaires à la hauteur de l'évolution du coût de la vie et des besoins des salariés ;**
- **Une revalorisation significative de l'ensemble des minima conventionnels ;**
- **Une véritable reconnaissance de l'ancienneté, de l'expérience professionnelle et des qualifications ;**
- **Le maintien d'écarts cohérents entre les groupes et les niveaux de classification ;**
- **Des augmentations qui bénéficient réellement aux salariés, et pas seulement aux grilles conventionnelles.**

LES SALARIÉS CRÉENT LES RICHESSES DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE !

PAS DE PROFITS SANS LES SALARIÉS !

PAS DE RECONNAISSANCE SANS AUGMENTATION DE SALAIRES !



POUR DÉFENDRE NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.

LE 05 NOVEMBRE, C'EST L'OCCASION DE SE FAIRE ENTENDRE EN GRÈVE ET DANS LA RUE !

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr /**

© communication FNIC JP/SS /2026-0889